

COMITÉ DE RÉDACTION SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE SEXISME (GEC-SEXISME)

Établi par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Type de comité : Organe subordonné

Durée de validité du mandat : **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019**

PILIER/SECTEUR/PROGRAMME
<p>Pilier : Droits de l'homme Secteur : Promouvoir les droits de l'homme et la dignité Programme: Égalité et dignité humaine</p>
TÂCHE SPÉCIFIQUE
<p>Sous la supervision de la Commission pour l'égalité de genre (GEC), le Comité de rédaction est chargé d'élaborer un projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme et le soumettre à la GEC pour approbation, avant sa transmission au Comité des Ministres pour considération et adoption éventuelle.</p>
COMPOSITION
<p>Membres : Chaque État membre peut nommer un-e représentant-e disposant d'une expertise pertinente. Le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour pour un-e représentant-e de 15 États membres (Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Malte, Monténégro, Fédération de Russie, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni).</p> <p>Les États membres peuvent envoyer, sans droit de vote ni défraiement, des représentant-e-s supplémentaires aux réunions du comité de rédaction.</p> <p>Participant·es et participant·s : Peuvent envoyer un-e représentant-e aux réunions de la Commission, sans droit de vote et à la charge de leurs budgets administratifs respectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; - le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ; - la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe - des comités ou d'autres organes du Conseil de l'Europe engagés dans des travaux similaires, le cas échéant. <p>Observateurs : Peuvent envoyer des représentant-e-s sans droit de vote ni défraiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les participants et observateurs de la Commission pour l'égalité de genre.
MÉTHODES DE TRAVAIL
<p>Réunions : 16 membres, 2 réunions en 2018, 1,5 jours 16 membres, 1 réunion en 2019, 1,5 jours</p>

Information budgétaire***2018**

Nombre de réunions par an	Nombre de jours	Membres	Plénière(s) €	Bureau(x) €	Structures subordonnées / Groupes de travail	Personnel (A, B)
2	1,5	16	34 300	-		0,5 A ; 0,5 B

2019

Nombre de réunions par an	Nombre de jours	Membres	Plénière(s) €	Bureau(x) €	Structures subordonnées / Groupes de travail	Personnel (A, B)
1	1,5	16	17 100	-		0,5 A ; 0,5 B

*Les coûts présentés ci-dessus prennent en compte les per diem et frais de voyage, l'interprétation, la traduction et l'impression des documents. Coûts calculés sur la base des per diem et des coûts des services refacturés à leur niveau de 2018.